Nations Unies A/57/139

Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 100 de la liste préliminaire*
Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	2
II.	Initiatives au niveau international	3–25	2
	A. Commission du développement social	3–4	2
	B. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	5–6	2
	C. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	7	3
	D. Assemblée générale et Conseil économique et social	8	3
	E. Département des affaires économiques et sociales	9–17	3
	F. Système des Nations Unies	18–25	5
III.	Initiatives nationales	26–48	6
IV.	Le rôle des organisations non gouvernementales	49–53	9
V.	Recommandations	54	9

* A/57/50/Rev.1.

02-46184 (F) 050802 070802

Résumé

Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 56/113 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2001. Il expose l'état des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 aux niveaux mondial, régional et national, fournit des informations sur les principales activités et réalisations du système des Nations Unies, des États Membres et des organisations non gouvernementales et contient des recommandations visant à assurer le succès de la célébration de cet anniversaire.

I. Introduction

1. Le présent document, cinquième rapport biennal sur les préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, a été élaboré en application de la résolution 56/113 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session, des moyens et méthodes nécessaires pour célébrer cet anniversaire et d'exposer l'état des préparatifs à tous les niveaux.

2. Ce rapport est fondé à la fois sur les réponses à une note verbale en date du 22 février 2002 adressée par le Secrétaire général aux gouvernements et sur les informations fournies par les gouvernements au Secrétariat. Il est à rapprocher du rapport intitulé « Suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 » (E/CN.5/2002/2) que le Secrétaire général a présenté à la Commission du développement social à sa quarantième session. Il décrit les initiatives lancées récemment au niveau international en vue de préparer le dixième anniversaire en 2004, présente la démarche générale à adopter pour la célébration de cet anniversaire à tous les niveaux et contient des propositions relatives aux mesures de suivi.

II. Initiatives au niveau international

A. Commission du développement social

3. À sa quarantième session, tenue du 11 au 21 février 2002, la Commission du développement social a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 » (E/CN.5/2002/2), qui recommandait au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution E/CN.5/2002/L.3, intitulé « Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille ». Ce projet de résolution invite les États Membres à mettre en place des mécanismes en vue de la préparation, de la célébration et du suivi du dixième anniversaire, à prier le Secrétaire général de lancer le dixième anniversaire début décembre 2003 et à consacrer une séance plénière à la célébration du dixième anniversaire lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

4. Lors de la session, les représentants des gouvernements ont manifesté un intérêt certain à l'égard de la célébration du dixième anniversaire. Toutes les délégations ont suivi de près les préparatifs et plusieurs pays (Fédération de Russie, République de Corée, Suriname, Thaïlande et Zambie) ont annoncé la création de comités nationaux de coordination.

B. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

5. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002, visait à élaborer des mesures afin de s'attaquer au problème du vieillissement rapide des populations au vingt et unième siècle et à promouvoir une « société pour tous les âges ». Dans sa résolution 54/262, en date du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, à l'occasion du vingtième anniversaire de la première Assemblée tenue à Vienne, en vue d'adopter un plan d'action international révisé sur le vieillissement, couvrant trois domaines prioritaires : les personnes âgées et le développement; la promotion de

la santé et du bien-être des personnes âgées, et la création d'un environnement porteur et favorable. Une attention particulière a en outre été accordée aux mesures permettant d'incorporer les problèmes du vieillissement dans les programmes de développement à l'échelle mondiale, aux formes appropriées de partenariat entre les secteurs public et privé, à tous les niveaux, en vue d'instaurer une société pour tous les âges, et aux mesures visant à renforcer la solidarité entre les générations. Cent cinquante-six États Membres, plus de 800 organisations non gouvernementales et de nombreuses organisations intergouvernementales ont pris part à la deuxième Assemblée mondiale.

6. Le thème de la famille a été au coeur des débats de l'Assemblée. Les soins apportés aux personnes âgées par la famille et les structures de soutien familial figuraient parmi les principaux sujets examinés. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a adopté une Déclaration politique et un Plan d'action international sur le vieillissement, dans lequel les gouvernements se sont engagés à faire face aux défis du vieillissement de la population et qui contient 239 recommandations concrètes. Trente et un des 131 paragraphes du Plan d'action font explicitement référence à la famille.

C. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

7. Lors de la séance de clôture de sa session extraordinaire consacrée aux enfants, tenue à New York du 4 au 10 mai 2002, l'Assemblée générale a adopté le document intitulé « Un monde digne des enfants », qui contient une déclaration et un plan d'action. Des sujets tels que le trafic d'enfants, la prostitution enfantine, la pornographie mettant en scène des enfants, le travail des enfants, les inégalités entre garçons et filles en matière d'accès à l'éducation et les mutilations sexuelles infligées aux fillettes ont été traités. De nombreux gouvernements ont présenté leur politique en matière de famille en soulignant comment les mesures prises contribuaient au bon développement des enfants.

D. Assemblée générale et Conseil économique et social

8. On trouve dans le document E/CN.5/2002/2 des extraits des délibérations de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social et de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale sur les préparatifs pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

E. Département des affaires économiques et sociales

9. En sa qualité d'organe principalement responsable de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, le Département des affaires économiques et sociales poursuit depuis 2001 une action sur quatre fronts, à savoir : a) adaptation au niveau national du programme, de la stratégie et des objectifs du dixième anniversaire; b) amélioration de la communication au sein du système des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales; c) renforcement des capacités de recherche en vue de l'élaboration de politique de la famille; et d) services de secrétariat des organes intergouvernementaux pertinents.

10. Pour ce qui est de l'action au niveau national, le Département a favorisé la création de mécanismes de coordination ou la mise en place d'autres organes et a aidé les États Membres, sur leur demande, à définir leurs priorités concernant la famille ainsi qu'à lancer des programmes d'action spécifique en vue du dixième anniversaire. À cet égard, le site Web du Groupe pour la famille (<http://www.un.org/esa/socdev/family/index.html>), le bulletin bimensuel *Family Matters* qui paraît sur le site et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille sont des instruments indispensables pour obtenir l'appui nécessaire et diffuser des informations aux niveaux national et local.

11. En matière de communication et pour favoriser une participation encore plus active de ses partenaires, le Département a continué de resserrer ses liens au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Divers gouvernements ont reçu des informations et des conseils concernant les approches et les stratégies en vue du dixième anniversaire. Le Département a établi des liens de collaboration avec le

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Conseil de l'Europe, le secrétariat du Commonwealth et la Ligue des États arabes. À titre d'exemple, l'Organisation de l'unité africaine a prié ses États membres d'établir des mécanismes nationaux en vue de l'anniversaire et elle envisage une réunion régionale en 2003 en vue d'élaborer une charte africaine de la famille. En outre, en 2001, le Conseil de l'Europe a créé un nouvel organe baptisé le Forum pour les enfants et les familles dont les travaux seront axés sur le dixième anniversaire. La Direction du développement humain et social du secrétariat de la Communauté des Caraïbes procède à un examen des thèmes relatifs à la famille et met au point une approche intégrée en vue du dixième anniversaire.

12. Pour promouvoir la recherche dans le domaine de l'élaboration des politiques relatives à la famille en tant que contribution à la célébration du dixième anniversaire, le Département a lancé trois nouvelles initiatives : a) la mise en place d'un réseau inter-universitaire sur la formulation des politiques relatives à la famille[1]; b) la préparation d'une étude mondiale sur les tendances régionales; et c) la poursuite des travaux de recherche en cours du Groupe pour la famille. Le réseau interuniversitaire permettra à de nombreuses institutions d'enseignement supérieur de collaborer plus étroitement à la formulation et à la rationalisation des politiques relatives à la famille ainsi qu'à la définition des principaux thèmes d'action.

13. Le Département, en collaboration avec les commissions régionales[2], a recensé cinq principales tendances responsables de la transformation considérable de la vie familiale dans le monde au cours des 50 dernières années, à savoir : a) le changement de la structure familiale – la réduction de la taille des ménages; le report des mariages et la procréation tardive; l'accroissement des taux de divorce et du nombre des familles monoparentales; b) l'augmentation des mouvements migratoires; c) le vieillissement de la population; d) la pandémie de VIH/sida; et e) l'impact de la mondialisation sur les familles. Ces transformations ont eu des répercussions manifestes sur la capacité des familles de s'acquitter de leurs fonctions sociales telles que la socialisation des enfants, la prestation de soins aux générations plus jeunes et aux générations plus âgées et la création d'un capital social. Ces tendances pèsent lourdement sur les membres de la famille et compromettent les moyens dont ils disposent pour s'acquitter de leurs fonctions de base en matière de production, de reproduction et de socialisation. Un rapport sur ces thèmes sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session en 2004.

14. Dans le contexte de son programme de travail ordinaire, le Département a mis la dernière main à deux études de cas consacrées aux familles les plus touchées par le VIH/sida dans certains pays et aux indicateurs et statistiques du bien-être de la famille. Ces études, qui devraient être publiées sous peu, stimulent la réflexion sur les types de stratégies et de politiques applicables et offrent de nouveaux moyens d'améliorer les conditions de la famille.

15. Il importe d'assurer les services de secrétariat des organes intergouvernementaux pertinents, en particulier la Commission du développement social, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, dans la mesure où ces organes sont à la fois le baromètre des intérêts et des intentions tels que reflétés dans les mandats que leur confient les gouvernements. Des rapports sur les préparatifs du dixième anniversaire ont été distribués aux organes intergouvernementaux (E/CN.5/2001/4 et E/CN.5/2002/2).

16. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille a continué de fournir aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales le financement de départ indispensable à une meilleure prise en compte des préoccupations relatives à la famille dans les projets et programmes de développement. On a accordé une attention toute particulière aux pays les moins avancés et aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition (voir E/CN.5/2002/2).

17. La Journée internationale des familles, qui est célébrée le 15 mai, avait cette année pour thème « La famille et le vieillissement : perspectives et défis », dans le contexte de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Dans son message, le Secrétaire général a insisté sur les changements démographiques ainsi que sur les nombreux défis auxquels les familles faisaient face. Il a par ailleurs fait remarquer que les familles jouaient un rôle clef dans la socialisation et

l'éducation des jeunes et dans la prestation de soins et d'un soutien aux personnes âgées. Pour commémorer cette journée au Siège de l'ONU, le Département a invité des personnalités éminentes à participer à un débat coparrainé par le Comité des organisations non gouvernementales au Siège à New York et le Département de l'information consacré au Plan d'action international adopté à Madrid et à son importance pour les familles; au changement des structures familiales et au vieillissement; et à l'examen du rôle des familles dans les sociétés vieillissantes.

F. Système des Nations Unies

18. Les organes et organismes intéressés du système des Nations Unies et plus particulièrement les commissions régionales appuient les objectifs et la stratégie du dixième anniversaire et ont lancé de nouvelles initiatives concernant notamment l'établissement de réseaux aux niveaux régional et national. Divers organes et organismes ont par ailleurs coordonné leurs activités avec les gouvernements afin d'encourager et/ou de renforcer les initiatives, politiques et programmes aux niveaux national et régional. Dans de nombreux cas, cette coordination consiste à fournir un appui technique, organique et matériel aux ministères responsables des questions relatives à la famille et aux institutions concernées, à promouvoir les activités de coopération technique en faveur de la famille au niveau national et à fournir des services consultatifs aux gouvernements sur leur demande.

19. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) encourage l'instauration d'un environnement favorable à un développement humain durable, action étroitement liée à celle en faveur de la famille, puisque l'une et l'autre sont concernées par des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté ou en faveur de moyens de subsistance durables, de la régénération de l'environnement, de la bonne gouvernance, de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme. Les activités fort diverses menées par le PNUD au niveau des pays, en coopération étroite avec les organismes du système des Nations Unies concernant notamment l'évaluation du rôle des femmes au sein de la société, la participation des femmes à la prise de décisions économiques et politiques; le renforcement des capacités aux fins d'analyses sexospécifiques et de pratiques favorables à l'égalité entre les sexes; la législation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; et les programmes de lutte contre la pauvreté.

Commissions régionales

20. Les cinq commissions régionales continuent d'apporter une contribution essentielle aux préparatifs du dixième anniversaire. Depuis 2001, elles ont eu des échanges avec diverses autorités nationales et entités de la société civile sur les questions relatives à la famille. Elles continuent de remplir trois fonctions importantes dans le cadre de ces préparatifs en fournissant des informations sur les expériences familiales marquantes, en facilitant les efforts de coopération régionale en faveur de la famille et en tenant lieu de forums de discussion permettant de formuler les stratégies régionales relatives aux questions familiales, y compris grâce à l'organisation des préparatifs du dixième anniversaire au niveau régional.

21. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Afrique envisagent de tenir des consultations informelles au niveau régional avec les représentants des organes et organismes des Nations Unies ainsi que des organisations régionales et non gouvernementales concernés afin de promouvoir les échanges d'informations sur les activités prévues pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année et d'assurer une meilleure coordination des ces activités. La CEPALC a créé un lien sur sa page d'accueil vers le site Web du Groupe pour la famille du Département des affaires économiques et sociales. Pour ce qui est des activités de recherche et d'échanges d'informations, la CESAO a choisi d'axer ses travaux, entre autres, sur la réalisation du potentiel de la famille, alors que la CEPALC s'intéresse davantage à la violence dans la famille et la CEE à la constitution de la famille et au comportement de ses membres.

Institutions spécialisées

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'intéresse de près aux questions relatives à la famille dans le cadre de son mandat général de promotion de la sécurité

alimentaire, de la production alimentaire et du développement rural. En novembre 2001, elle a adopté le troisième plan d'action sur l'égalité des sexes et le développement, qui vise à renforcer les capacités des membres de la famille, hommes et femmes, pour se procurer des moyens de subsistance durables et assurer la sécurité alimentaire du ménage. En décembre 2001, la FAO a organisé une réunion technique en vue d'examiner les répercussions néfastes de l'épidémie de VIH/sida sur les agriculteurs et les familles rurales en général.

23. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'emploie à améliorer la vie des familles grâce à des activités telles que l'adoption de normes, la conduite de recherches, la réalisation d'études, l'organisation de rencontres ou la coopération technique. Elle a l'intention de lancer un programme de sensibilisation en vue d'encourager les gouvernements à élaborer des politiques et programmes qui répondent à l'aspiration qu'ont les travailleurs de concilier les contraintes concurrentes de la vie professionnelle et de la vie familiale. Un rapport sera publié en 2003 sur les solutions apportées pour faire face à ces contraintes dans les pays en développement et en transition. L'OIT a choisi de mettre l'accent sur la Convention de 1981 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (No 156) durant la période de préparatifs.

24. À l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a entrepris, notamment, de passer en revue les diverses politiques nationales en faveur de la famille et d'organiser des consultations régionales dans certaines régions.

25. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a créé un groupe sur la santé des familles et des collectivités, prône le concept selon lequel l'environnement familial est le plus propice à la promotion de la santé, du développement et du bien-être des individus. Les programmes les plus efficaces en faveur de la famille sont ceux qui combinent des activités en matière de santé, de nutrition, de développement de l'enfant et d'éducation. L'OMS est d'avis que l'amélioration de l'accès des familles à l'information et une plus grande maîtrise des techniques de communication contribuent de manière essentielle à promouvoir les soins apportés aux enfants et aux personnes âgées, la santé des femmes, la sécurité alimentaire de la famille, la santé des adolescents et la planification familiale.

III. Initiatives nationales

26. Bon nombre de pays estiment que le dixième anniversaire offre l'occasion de prendre une initiative importante sur le plan mondial, dans le contexte du développement, pour renouveler l'attention portée aux objectifs de l'Année internationale de la famille et prendre des mesures concertées en vue de renforcer les politiques et les programmes consacrés à la famille dans le contexte des stratégies nationales de développement (pays suivants, notamment : Barbade, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Mali, Mongolie, Namibie, Nigéria, République tchèque, République-Unie de Tanzanie et Sainte-Lucie). Plusieurs gouvernements élaborent des politiques de l'emploi centrées sur la famille, permettant aux salariés des deux sexes de trouver un équilibre satisfaisant entre leur travail et leurs responsabilités familiales.

27. De nombreux pays ont créé un mécanisme de coordination chargé de planifier et de mener à bien les activités du dixième anniversaire, ou sont sur le point de le faire. Ces mécanismes sensibilisent l'opinion publique aux questions liées à la famille, mobilisent les ressources du secteur public et du secteur privé pour la mise en oeuvre des programmes liés au dixième anniversaire et facilitent la communication entre les gouvernements et les ONG s'occupant des familles en diffusant l'information.

28. Plusieurs pays ont mis à l'étude leur législation sur la famille ou leur code de la famille pour s'assurer que leurs textes législatifs ne sont pas discriminatoires et respectent les droits fondamentaux de chaque membre de la famille (Égypte, Équateur, Japon, Jordanie, Maurice, Maroc, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Thaïlande notamment).

29. Dans le contexte du dixième anniversaire, de nombreux pays s'emploient à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la famille et prévoient d'adopter des lois, règlements et autres mesures à cet effet. Plusieurs gouvernements ont pris des mesures en vue de garantir aux femmes et aux hommes un accès égal à l'emploi, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que pour encourager le partage des responsabilités familiales (Allemagne, Bélarus, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Malaisie, Maurice, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, Singapour et Slovaquie notamment). Au Japon, un Bureau de la

parité des sexes a été créé au sein du Cabinet du Premier Ministre et un nouveau Conseil de la parité a été constitué. En 2001, la République de Corée a créé un Ministère de la parité des sexes chargé de planifier et de coordonner les politiques en faveur des femmes, de promouvoir l'égalité entre les sexes et de prendre des mesures en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes. À Antigua-et-Barbuda, il est prévu de réaliser un programme d'étude sur les femmes et les enfants victimes de la violence.

30. Au 24 juin 2002, une réponse à la note verbale adressée aux États Membres par le Secrétaire général le 22 février 2002 avait été reçue des pays suivants : Burkina Faso, Chili, Équateur, Égypte, Finlande, Italie, Jordanie, Maroc, Maurice, Nouvelle-Zélande, Philippines, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Soudan, Thaïlande et Turquie.

31. Il ressort de ces réponses que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille recueille une adhésion de plus en plus large et mobilise un nombre croissant de partenaires à tous les niveaux. Parmi les mesures prises à l'échelon national, on peut mentionner, entre autres, la création de mécanismes de coordination nationaux, l'élaboration de programmes d'action nationaux et la désignation par les gouvernements de coordonnateurs pour l'anniversaire. Les programmes nationaux prévus pour l'année de l'anniversaire consistent principalement à lancer des campagnes d'information, à réaménager les politiques et les programmes existants et à en concevoir de nouveaux, à améliorer la situation socioéconomique des familles par la législation et par d'autres mesures, à promouvoir les droits et le bien-être des membres de la famille et à aborder certaines questions intéressant directement la famille.

32. Ainsi, au Burkina Faso, la responsabilité des activités liées à la célébration du dixième anniversaire a été confiée au Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. Le Gouvernement s'est préoccupé des questions de la pauvreté, des droits et responsabilités dans la famille et du rôle de l'éducation dans la vie familiale.

33. Le Chili a créé le Service national pour les femmes, chargé des politiques relatives à la famille. Au cours des deux années écoulées celui-ci a coordonné les travaux d'un comité interministériel qui ont débouché, entre autres, sur l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles.

34. En République tchèque, un nouveau département de la politique familiale a été créé au sein du Ministère du travail et des affaires sociales. Ce ministère s'occupe, entre autres, de veiller à l'égalité des chances entre hommes et femmes, et apporte une assistance aux demandeurs d'emploi qui réintègrent le marché du travail. Le Ministère a introduit le congé parental et a amélioré les conditions de garde des enfants pour les deux parents. Il prévoit en outre de publier en 2004 un rapport sur la famille. Les besoins des familles ayant des enfants handicapés devraient être abordés dans le cadre de la révision du Code du travail qui est également prévue.

35. En Équateur, l'Institut pour l'enfance et la famille a pris des mesures en collaboration avec les ministères compétents et les organisations non gouvernementales concernées afin de marquer l'anniversaire. Un comité devrait être créé prochainement pour coordonner ces activités.

36. En Égypte, les préparatifs du dixième anniversaire sont en cours sous la direction du Ministère des affaires sociales. Un vaste programme d'activités auxquelles participeront des organisations gouvernementales et non gouvernementales est prévu. L'objectif est d'appuyer les activités visant à améliorer le bien-être familial en renforçant les initiatives locales et nationales, et d'accroître les ressources budgétaires allouées aux programmes sur la famille. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales organisent des réunions et des séminaires sur différentes questions en rapport avec la famille, telles que la protection sociale, les droits des enfants, les droits des femmes et la pauvreté.

37. La Finlande se donne comme objectif de renforcer d'ici à 2004, ses politiques nationales sur la famille mais n'a pas encore communiqué le détail de ses projets, ni donné d'indications sur les entités chargées de préparer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et d'organiser les activités prévues pour cette occasion.

38. En Italie, les initiatives engagées sous la direction du Ministère du travail et de la politique sociale concernent notamment la relance de l'Observatoire national de la famille qui est un réseau de municipalités et d'associations familiales, et l'élaboration d'un livre blanc sur la protection sociale.

39. En Jordanie, la préparation du dixième anniversaire a consisté notamment à créer le Conseil

national pour la famille (loi No 37 de 2002). Cet organisme a pour but d'améliorer le bien-être de la famille, l'accent étant mis sur un examen d'ensemble des questions qui la concernent.

40. Maurice a marqué le dixième anniversaire en élaborant un document de politique générale sur la protection et le bien-être de la famille ainsi que des programmes d'éducation à l'intention des parents. Elle a constitué un comité préparatoire qui mène une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale; elle a lancé une campagne d'éducation et de promotion sur la préservation et la transmission des normes, des valeurs et de la culture familiales.

41. Au Maroc, les préparatifs du dixième anniversaire ont été l'occasion d'élaborer une charte nationale de la politique familiale. Ce document contient un certain nombre de principes et de dispositions visant à améliorer le bien-être des familles marocaines, par exemple en renforçant les liens entre bien-être familial et développement durable, en valorisant la famille, en répondant à ses besoins et en consolidant les partenariats créés en sa faveur.

42. En Nouvelle-Zélande, l'organe chargé des activités concernant le dixième anniversaire est le Ministère du développement social. Il devra notamment examiner les initiatives et les projets consacrés à différentes questions : le travail et les responsabilités familiales; les systèmes d'aide intrafamiliaux; les familles pauvres et marginalisées; la législation sur la famille; l'éducation, la fertilité et la planification familiale; et la place de chacun dans la famille.

43. Aux Philippines, le Ministère de la protection sociale et du développement s'emploie actuellement à évaluer le plan d'action sur la famille philippine et prévoit de créer un mécanisme national de coordination.

44. En Roumanie, l'organe chargé de formuler la politique familiale est le Ministère du travail et de la solidarité, qui a compétence, notamment, en ce qui concerne la législation sur la famille, l'accès à l'emploi et les conditions de travail, la protection du droit à congé rémunéré pour les femmes et l'accès à la protection sociale. Les allocations versées par l'État pour enfant à charge devraient augmenter d'ici à la fin de 2004.

45. Le Centre international d'études sur la famille de Bratislava, créé par le Gouvernement slovaque le 1er décembre 1991 sous l'autorité du Ministère des affaires sociales et de la famille, témoigne de l'importance accordée par le Gouvernement slovaque aux objectifs de l'Année internationale de la famille. En décembre 2001, le Gouvernement et l'ONU ont, pour la deuxième fois, renouvelé leur mémorandum d'accord pour une nouvelle période de cinq ans en vue de faciliter la coopération internationale dans le domaine de la recherche sur la famille.

46. Au Soudan, la Direction générale pour les femmes et les affaires familiales est l'organe chargé, au sein du Ministère de la protection sociale et du développement social, des préparatifs du dixième anniversaire. Jusqu'à présent, il a examiné la législation concernant les droits familiaux, et évalué les stratégies et mécanismes en rapport avec les affaires familiales.

47. En Thaïlande, diverses activités ont été prévues à l'occasion du dixième anniversaire, en collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment des projets de proximité orientés sur le bien-être des familles au niveau des provinces et des districts. La Commission nationale sur le développement familial est chargée des processus de développement familial. Elle est présidée par le Premier Ministre ou Vice-Premier Ministre et composée de dirigeants d'organisations gouvernementales compétentes, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'experts. Elle établit les grandes lignes des plans d'action en rapport avec la politique du pays et son programme en faveur du développement de la famille, dont elle veille à la mise en oeuvre à travers des activités de coordination, de suivi et d'évaluation. La Commission a par ailleurs créé un comité chargé des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

48. En Turquie, l'Institut de recherche sur la famille mène des programmes d'information et de sensibilisation auprès des familles, organise des conférences et étudie la question de la famille. À l'occasion du dixième anniversaire, il entend faire exécuter des travaux sur la structure familiale en Turquie; intégrer la recherche dans ce domaine; organiser un concours de chercheurs; et formuler un programme d'action.

IV. Le rôle des organisations non gouvernementales

49. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle fondamental par le biais de leurs activités de mobilisation et de sensibilisation, notamment au niveau local. De nombreuses organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales sont impliquées et elles participent fréquemment aux activités des mécanismes de coordination nationaux.

50. Les organisations non gouvernementales ont lancé des campagnes de sensibilisation pour encourager leurs adhérents à jouer un rôle actif à l'échelle régionale, nationale ou locale. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Mouvement mondial des mères, l'Institute for Traffic Care, la Communauté internationale Bahaïe, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Family Support America, le Comité des ONG pour la famille (New York), le Comité des ONG pour la famille (Vienne), l'Union des familles lettones, la Large Families Association et le Global Action Committee for the Elimination of the Violence in the Family, entre autres, ont resserré leurs liens avec le Département des affaires économiques et sociales. Ces organisations ont prévu de mener plusieurs initiatives à l'occasion du dixième anniversaire, notamment d'organiser des réunions; de rallier les éventuels soutiens à tous les niveaux; d'identifier les priorités et les nouvelles approches en ce qui concerne les politiques et les questions familiales; et de participer activement aux délibérations des organes intergouvernementaux.

51. Le Comité des ONG pour la famille (Vienne), le Comité des ONG pour la famille (New York) et la Fondation pour les droits de la famille ont tenu des réunions et organisé des forums, rédigé des déclarations et joué un rôle de premier plan dans les activités de sensibilisation, sans se cantonner au seul système des Nations Unies. L'organisation américaine National Council on Family Relations[3] entend collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales en vue de l'organisation d'une réunion d'experts et de la publication d'un document à l'occasion du dixième anniversaire. L'Institute for Traffic Care a fait part de son intention d'organiser en 2003, pour célébrer l'anniversaire, une réunion d'experts aux Pays-Bas.

52. La quatrième Réunion consultative des organisations non gouvernementales régionales et internationales sur la famille[4] s'est tenue le 11 février 2002 à New York, en marge de la quarantième session de la Commission du développement social (11-21 février 2002). Les participants ont pu échanger des vues sur les termes de leur coopération dans le cadre du dixième anniversaire et ont décidé de mener une étude, sous la présidence du Comité des ONG sur la famille (Vienne), sur la contribution de la société civile au bien-être des familles depuis 1994, qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, en 2004.

53. Il ressort clairement de ce qui précède que de nombreuses organisations non gouvernementales sont des acteurs de premier plan et d'importants partenaires des gouvernements et des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles ont lancé des initiatives et tenu des réunions pour déterminer la forme que revêtirait leur participation à l'anniversaire. Les travaux de recherche et les études constituent toujours un élément essentiel dans la planification et la programmation des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, les réseaux d'information et de communication des organisations non gouvernementales concernées se concentrent désormais sur les objectifs fixés pour le dixième anniversaire.

V. Recommandations

54. **Sans sous-estimer les progrès accomplis dans les préparatifs du dixième anniversaire, qui sont décrits dans le présent rapport, des mesures plus concertées devront être prises par de nombreux pays. Il est essentiel de redoubler d'efforts dans tous les domaines et à tous les niveaux jusqu'à la fin de la phase préparatoire et de mener un programme de célébration efficace. Pour que la célébration soit réussie, les recommandations suivantes paraissent essentielles :**

a) À l'échelle nationale, il est crucial que les pays qui ne l'ont pas encore fait prennent des mesures pour préparer l'anniversaire. Ils doivent créer des comités de coordination nationaux ou des mécanismes comparables, ou confier les préparatifs et la célébration de l'anniversaire à des organes existants. Les pays qui ont déjà pris des mesures doivent quant à eux redoubler d'efforts;

b) Tous les pays devraient se fixer pour objectif d'achever l'élaboration d'un programme de célébration de l'anniversaire avant la fin de 2003;

c) Il convient de prendre des mesures spécifiques et ciblées pour toucher et mobiliser les associations et organisations locales, ainsi que les familles elles-mêmes, et en particulier d'appuyer les initiatives locales;

d) Il faut encourager davantage la participation active des organisations non gouvernementales et leur apporter un appui fonctionnel et technique dans leurs efforts. Il importe notamment d'exploiter pleinement leur expérience et leurs contacts avec les organismes de base pour encourager la participation et le lancement d'initiatives à l'échelon local et national. Les organisations non gouvernementales devraient être considérées comme des partenaires à part entière dans les efforts déployés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies;

e) Dans le cadre des préparatifs et de la célébration du dixième anniversaire, il est nécessaire de reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille afin d'aider les gouvernements à atteindre les objectifs fixés pour l'Année internationale de la famille;

f) Les centres de recherche et les institutions universitaires ont un important rôle à jouer dans les politiques relatives à la famille à tous les niveaux. Tous les acteurs concernés devraient les encourager à remplir leur rôle en améliorant le savoir et l'information sur les familles;

g) Étant donné l'éventail des activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine de la famille, il est évident qu'il est souhaitable de travailler en coordination et en coopération. La coopération interinstitutions devrait notamment permettre aux organes directeurs de nombreuses organisations des Nations Unies de mieux comprendre les questions concernant la famille.

Notes

[1] Les thèmes de recherche sont les suivants : les méthodes d'élaboration des politiques relatives à la famille; la technologie et ses répercussions sur la famille; les statistiques et les indicateurs relatifs au bien-être de la famille; le VIH/sida et ses séquelles sur la famille; la retraite et ses incidences sur la famille; les entreprises familiales et leur importance pour le développement économique; et les fonctions sociales de la famille dans les domaines de la socialisation et de la prestation de soins. Le réseau regroupe actuellement des universités des pays suivants : Afrique du Sud, Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Malaisie, Maroc, Nigéria, Philippines, Singapour, Slovaquie et Uruguay.

[2] Le Département a organisé à New York, du 1er au 5 octobre 2001, une réunion consultative sur la coordination régionale et mondiale des activités de promotion de l'intégration sociale, à laquelle ont participé des représentants de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, ainsi qu'un représentant du Département de l'information et un représentant du Bureau des commissions régionales à New York. Les participants ont notamment convenu de mettre au point une approche clairement définie des préparatifs et de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, a) en tenant des consultations officieuses au niveau régional avec les représentants des organes et organisations des Nations Unies compétents, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales; b) en encourageant les échanges d'informations entre les coordonnateurs au sein de chaque commission régionale en vue du dixième anniversaire; c) en utilisant les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille aux fins d'activités catalytiques; et d) en procédant à une analyse des grandes tendances régionales touchant les familles.

[3] Le National Council for Family Relations est une instance qui permet aux chercheurs, éducateurs et spécialistes de la famille d'échanger et de diffuser des éléments d'information sur la famille et les relations familiales.

[4] Le Comité des ONG pour la famille (New York), le Comité des ONG pour la famille (Vienne), la Fédération internationale pour l'économie familiale, l'association canadienne Focus on the Family, Parents Forum, la Fondation pour les droits de la famille, la Communauté internationale Bahaïe et la Family Support Federation (Argentine) ont assisté à cette réunion.